



Rapid'Infos

N° 6

CAMBRIOLAGE DE LA POSTE



LA POSTE BIENTÔT OUVERTE

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, notre agence postale a été cambriolée la nuit du 9 au 10 octobre 2016, avec aggravation des dommages puisque les malfaiteurs ont essayé de mettre le feu au bâtiment pour effacer leurs empreintes. Trois personnes ont été interpellées et présentées en comparution immédiate au Tribunal Correctionnel de Bordeaux, le 21 octobre dernier. Le dossier est en cours, et une nouvelle audience a eu lieu le 25 novembre.

Nous aurions souhaité faire les travaux de remise en état le plus rapidement possible mais devant l'importance des dégâts, nous sommes tributaires des délais imposés impérativement par les experts et les compagnies d'assurances.

Nous savons que la fermeture de l'agence présente un inconvénient pour chacun d'entre vous et notamment pour les personnes âgées; c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour réduire au maximum la procédure administrative et commencer au plus vite, les travaux de réparations.

Nous espérons pouvoir vous communiquer la date de réouverture très prochainement. La poste aura un nouveau mobilier. En plus des prestations habituelles fournies par la poste, la municipalité souhaite mettre en place une mutualisation des services publics notamment pour les demandes de dossier de carte nationale d'identité qui pourrait se faire directement à l'agence postale de notre commune.

LE BRULAGE DES DECHETS VERTS EST INTERDIT

Extrait de la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

OBJET : Incinération de déchets verts

L'incinération de déchets verts est à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée nuit à l'environnement (émission de substances polluantes dans l'air) et à la santé (émission de particules véhiculant des composés cancérigènes) et peut être la cause de la propagation d'incendie.

C'est pourquoi la circulaire du 18 novembre 2011 susvisée rappelle le principe d'interdiction de brûlage à l'air libre de déchets verts qui est d'ores et déjà applicable dans notre département dans le cadre du règlement sanitaire départemental et du règlement départemental de protection de la forêt contre les incendies.

- Il est interdit toute l'année en zone péri-urbaine et rurale lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte et/ou des déchèteries.

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- L'herbe issue de la tonte de pelouse,
- Les feuilles mortes,
- Les résidus d'élagage,
- Les résidus de taille de haies et arbustes,
- Les résidus de débroussaillages,
- Les épluchures,

Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie, la commune d'Arbanats ayant à proximité la déchèterie de Virelade.

Adresse : 1 La Barbose, route de St-Michel-de Rieufret 33720 VIRELADE

Contact : 0 800 132 232

Horaires d'ouverture pour les particuliers :

Du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00

Le samedi de 08h30 à 18h00

Le dimanche de 08h30 à 13h00

Horaires d'ouverture pour les professionnels :

Du lundi au vendredi : de 9 heures à 18 heures

Fermée les jours fériés



CALENDRIER DES ELECTIONS 2017

PRÉSIDENTIELLE

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le **dimanche 23 avril 2017** et le second tour le **dimanche 7 mai 2017**. En Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Polynésie française, les électeurs voteront le samedi précédant la date de l'élection en métropole.

LÉGISLATIVES

Les élections législatives sont prévues les **dimanches 11 et 18 juin 2017** : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

SÉNATORIALES

C'est la date du **dimanche 24 septembre 2017** qui a été retenue pour l'organisation des prochaines élections sénatoriales concernant les 170 sièges à pourvoir. **À noter** : les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux.

LISTES ÉLECTORALES : INSCRIPTION D'OFFICE À 18 ANS.

Chaque jeune Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : COMMENT FAIRE ?

POUR POUVOIR VOTER EN 2017 (PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES), IL FAUT ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES. SI CE N'EST PAS LE CAS, VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2016 POUR VOUS INSCRIRE.

Pour vous inscrire, trois solutions s'offrent à vous :

soit par le biais du service en ligne si votre commune est rattaché à ce service (4 836 communes sont rattachées) ;

soit par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;

soit en mairie en présentant une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.



Copier le lien ci-dessous pour télécharger le formulaire de demande d'inscription CERFA :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2016 :

La mairie sera ouverte exceptionnellement samedi 31 décembre 2016 de 9h à 12h.

A compter du 02 janvier 2017, la Trésorerie de Podensac sera définitivement fermée au public. Pour toute démarche relative à vos impôts, vous devrez désormais vous adresser au Centre des Finances Publiques de Langon situé au 70 cours du Général Leclerc 05.56.63.66.60. Pour toute autre question (notamment paiement cantine, garderie, eau, assainissement), vous devrez désormais vous adresser à la Trésorerie de Cadillac située 52 rue Cazeaux Cazalet 05.56.62.65.01.

Les Voeux de Monsieur le Maire auront lieu le 7 janvier 2017 à 18 h 30 à la salle des Fêtes.

Le recensement de la population d'Arbanats se fera dans la période du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2017. Deux agents recenseurs mandatés par la mairie passeront à votre domicile munis d'une carte les accréditant et signée par M. le Maire.

Lien internet : <http://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>

*La Commission Information / Communication
vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année*

